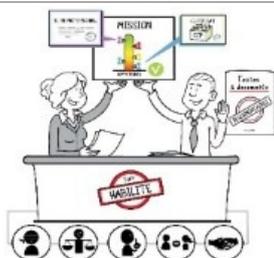




Découvrez La mission du jury

1



Jury habilité, votre mission consiste à évaluer et valider les compétences des candidats, et à décider de leur attribuer tout ou partie d'un titre professionnel. La mission impose le respect des textes et des documents réglementaires, et l'application de principes déontologiques : neutralité, objectivité, confidentialité, égalité de traitement, solidarité de la décision.

2



A partir de la liste des jurys habilités, le centre organisateur agréé vous invite à participer au jury d'une session d'examen. Le jury est composé d'au moins 2 professionnels.

3



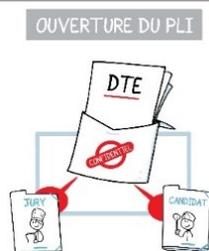
C'est le moment de préparer votre intervention en relisant les référentiels et le règlement général des sessions d'examen.

4



Le jour de la session d'examen vous êtes accueillis par le responsable de session et vous visitez le plateau technique.

5



La session d'examen débute par l'ouverture du pli confidentiel d'examen.

6



L'évaluation des candidats peut dès lors commencer !

7



A l'issue, l'entretien final vous permet de conforter votre avis sur la maîtrise de l'ensemble des compétences du candidat.

8



Enfin, vous délibérez et prenez une décision collégiale que vous reportez sur le procès-verbal individuel et le procès-verbal général de session d'examen.

En acceptant l'invitation, vous vous engagez bien sûr à être présent le jour J pour ne pas pénaliser les candidats !